



**COMMUNE DE NEYRON
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 20 AVRIL 2022 A 19H30**

Étaient présents : BOURGEOIS Rosaria, BRIERE Matthieu, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANÇOIS Christine, GARCIA Nathalie, GAROUTTE Agnès, GIRARD Jean-Yves, HERVIS Jean-Pierre, LARIVE Bruno, MARQUIS Gérard, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphael, PISTIL Raymond, TONDU Mathieu, VERDENET Clotilde

Pouvoir : DELACOURT Marc donne pouvoir à HERVIS Jean-Pierre, FLACEAU Chloé donne pouvoir à LARIVE Bruno, GRUFFAT Henri donne pouvoir à GIRARD Jean-Yves, MENUT Brigitte donne pouvoir à NEDIALKOVA Krassi, QUEIREL Elodie donne pouvoir à FRANÇOIS Christine

Était absente : JULLIEN Valérie

Public : deux personnes présentes

SECRETAIRE DE SEANCE :

GARCIA Nathalie est désignée secrétaire de séance.

Madame la Maire procède à l'appel des présents et constate que 17 conseillers sur 23 sont présents et que le quorum est atteint.

Madame la Maire indique par ailleurs que 5 pouvoirs sont en sa possession : celui de DELACOURT Marc, FLACEAU Chloé, GRUFFAT Henri, MENUT Brigitte et QUEIREL Elodie.

Mme la Maire déclare le conseil municipal ouvert (19h30).

Mme la Maire fait lecture de l'ordre du jour et commence par le premier point :

1) Approbation du compte-rendu du 22 mars 2022 :

Madame la Maire demande s'il y a des remarques des conseillers à apporter sur ce compte-rendu.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 22/03/22 est adopté à l'unanimité.

2) Liste des candidats à la commission communale des impôts directs

Madame la Maire rappelle que suite à la démission de trois commissaires titulaires, une proposition de trois nouvelles candidatures avait été actée au Conseil municipal du 22/03/22.

La liste des candidats à la commission communale des impôts directs est adoptée à l'unanimité.

3) Composition du conseil des sages

Bruno LARIVE rappelle que le Conseil municipal du 28/02/22 a créé le conseil des sages. Pour faire suite à la réception des candidatures, onze personnes ont été retenues et M. Bruno LARIVE énumère la liste.

Question de M. Jean-Yves GIRARD : combien y a-t-il eu de candidats ? quels ont été les critères de choix ?

Réponse de M. Bruno LARIVE : les candidatures ont été étudiées au fur et à mesure : recherche d'habitants représentant les différents quartiers de Neyron, ayant un esprit constructif et la parité ; réception d'une quinzaine de candidatures, les personnes non retenues se voient proposer de rejoindre d'autres commissions participatives à venir.

La composition du conseil des sages est adoptée à 17 voix pour et 5 contre (M. GIRARD + 1 pouvoir de M. GRUFFAT, M. MARQUIS, Mme NEDIALKOVA + 1 pouvoir de Mme MENUT)

4) Transfert de la compétence « élaboration du règlement local de publicité »

Madame la Maire explique que Neyron est la seule commune du territoire intercommunal à être déjà dotée d'un règlement local de publicité. La CCMP souhaite une cohérence de territoire et peut le faire avec un PLUi. Comme le PLUi n'est pas encore existant, la CCMP doit demander l'accord à chaque commune. Le règlement de Neyron servira de base ; le pouvoir de police du Maire et la taxe relèvera toujours de la compétence communale.

Le transfert de la compétence « élaboration du règlement local de publicité » à la CCMP est adopté à l'unanimité.

5) Tableau des emplois communaux permanents

Mme Cécile MASSOLA explique qu'une mise à jour était nécessaire suite aux nouveaux recrutements et départs. Ce tableau permet de mieux voir les besoins de la commune. Les modifications apportées au tableau sont les suivantes : suppression des cadres d'attaché et de rédacteur et création de deux cadres d'emploi ATSEM et adjoint technique pour pallier aux deux arrêts maladie longs.

Remarque de M. Jean-Yves GIRARD : il y a des créations de postes.

Réponse de Mme la Maire : le recrutement d'une personne en CDD de 4 mois au service technique pour conforter l'équipe en période estivale.

Question de M. Jean-Yves GIRARD : si la personne ATSEM en arrêt maladie revient sur son poste, est-ce que le 4^{ème} poste se maintient ?

Réponse de Mme Christine FRANÇOIS : non, il sera supprimé. C'est la volonté de recrutement une personne qualifiée et d'avoir une continuité pour les enfants.

Le tableau des emplois communaux permanents est adopté à 17 voix pour et 5 contre (M. GIRARD + 1 pouvoir de M. GRUFFAT, M. MARQUIS, Mme NEDIALKOVA + 1 pouvoir de Mme MENUT)

6) Création d'un parcours de santé

Bruno LARIVE présente le projet : un jeune de Neyron a proposé cette idée, l'entreprise retenue est NOVACITE et il est prévu de demander des subventions à hauteur de 50% du coût.

Question de M. Jean-Yves GIRARD : c'est un projet intéressant cette insertion autour de la batterie mais quand est-il de la haie sèche et des barrières ?

Réponse de Bruno LARIVE : le portail de Fort pour demain sera enlevé au profit d'un autre système compatible à l'accès au parcours et au non passage des sangliers.

La création du parcours sportif est adoptée à 17 voix pour et 5 contre (M. GIRARD + 1 pouvoir de M. GRUFFAT, M. MARQUIS, Mme NEDIALKOVA + 1 pouvoir de Mme MENUT)

7) Construction d'un city-stade

Bruno LARIVE présente le projet : sur l'ancien terrain de basket, installation d'un terrain multi-sports avec des demandes de subventions à hauteur 80 % du coût.

Question de Krassi NEDIALKOVA : est-ce qu'il sera clôturé ?

Réponse de Bruno LARIVE : Il y aura des horaires pour l'accès libre et l'accès réservé au centre de loisirs et écoles. L'accès se fera soit par la salle polyvalente soit par une ouverture qui sera créée côté chemin de halage.

Remarque de M. Jean-Yves GIRARD : Le city-stade n'est pas adapté à Neyron, y a-t-il un réel besoin ? Ne pouvait-on pas réaménager le terrain de hand ? Nous avons eu il y a un an un débat houleux entre le choix du city-stade et de la sécurisation de la RD 1084. Ce projet n'est pas une priorité.

Réponse de Mme Christine FRANÇOIS : La sécurisation de la RD 1084 n'est pas oubliée. Trois collectifs ont sollicité la mairie, les demandes ont été exprimées et étudiées. Le projet doit avancer en lien avec la CCMP car la sécurisation du centre bourg relève de la compétence intercommunale.

Réponse de M. Raymond PISTIL : il y a eu la rencontre avec le Département, CEREMA, la CCMP, les citoyens, les élus, la gendarmerie. Le dossier avance.

Remarque de Mme Christine FRANÇOIS : il y a 20 ans un plateau a été monté puis démonté, donc nous souhaitons approfondir le sujet pour ne pas refaire la même erreur.

Remarque de Mme Nathalie GARCIA : Comme il s'agit d'une compétence de la CCMP, l'avancée du dossier doit se faire en lien avec la CCMP sinon le projet sera rejeté.

Remarque de M. Julien FAVREAU : Il reste à finir les tracés au sol, le dernier date de 2016, le besoin se situe surtout vers l'Auberge des Iles. Le changement du réglage des feux à apporter une amélioration, il y a eu beaucoup moins d'accidents depuis huit mois.

Remarque de M. Jean-Yves GIRARD : Le budget de la commune n'a pas prévu les frais qui vont être occasionnés par la procédure du glissement de terrain.

Réponse de Mme Christine FRANÇOIS : C'est faux. Madame la maire déplore que cette fausse information fasse l'objet de la tribune de l'opposition dans le prochain « Neyron le Mag » rappelant que le débat d'orientation budgétaire n'est pas obligatoire dans les communes de moins de 3500 habitants, mais qu'il a bien eu lieu avant le conseil municipal.

La commission finances a organisé ce débat budgétaire auquel vous avez participé et où tous les élus étaient invités et a provisionné une somme importante pour le sinistre du glissement de terrain.

Réponse de M. Jean-Yves GIRARD : oui, 120 000 €.

Remarque de M. Bruno LARIVE : Pour revenir au terrain multi-sports : toutes les autres communes du territoire ont un city-stade, le retour d'expérience est positif, donc oui c'est adapté à Neyron. Il sera ouvert à l'ensemble de la population et sécurisé lors de l'utilisation par les écoles et le centre de loisirs sur des créneaux spécifiques. C'est le premier équipement de Neyron ouvert à tous, attendu par les écoles, le centre de loisir et les jeunes.

Remarque de M. Matthieu TONDU : L'école se sert déjà du stade F. PAYE et mettre un terrain multisport à Neyron c'est excellent car le stade le plus près est à Miribel et quand on est un jeune enfant on ne peut pas y aller seul.

La construction d'un city-stade est adoptée à 17 voix pour et 5 contre (M. GIRARD + 1 pouvoir de M. GRUFFAT, M. MARQUIS, Mme NEDIALKOVA + 1 pouvoir de Mme MENUT)

8) Questions diverses

Glissement de terrain : M. Julien FAVREAU explique que la note expertale n°7 incombe de grandes responsabilités aux sociétés YTEM, HEXAOM et SGC et de plus petites responsabilités à GABRIEL TP et TRAIT D'UNION. Il s'agit de cinq sociétés solvables. Le confortement de la phase 1 porte ses fruits ; la phase 2 reste indispensable et il y a trois maisons à démolir.

Ce matin nous avons rencontré les futurs acquéreurs des maisons. Il y a trois conditions pour que les travaux reprennent : stabilisation du sol en 4/5 mois, mise en œuvre du captage des sources et reprise de l'étude de G2 PRO.

Remarque de M. Sébastien FAURE : les mouvements diminuent mais ne sont pas stabilisés ; il y a deux endroits où les résultats ne sont pas bons : le bas de la montée des Acacias et le haut de l'impasse de la navette. La phase 2 va coûter 900 000 / 1 000 000 €.

Présentation du projet ENSAL : M. Julien FAVREAU précise qu'il s'agit d'élèves et professeurs de l'école d'architecture de Lyon et que la batterie a été retenue par un vote.

Eugénie et Alan, étudiants présentent leur projet BALTHAZAR qui en vieux français signifie banquet. Il s'agit d'un projet d'installation éphémère :

De 14h à 23h : cycle de micro conférence / après-midi fort ouvert à tous / banquet 98 personnes (table géante de 40 mètres avec cinq pièces créées avec de grandes toiles et des chaises upcyclées). C'est la rencontre avec le site qui a créé le projet.

Il s'agit du projet pédagogique Pavillon qui concerne 28 étudiants et repose sur l'intelligence collective ; cela permet de révéler un site par un projet.

Rétroplanning : Balthazar le 2/07/22, début installation le 30/06 et démontage le 03/07.

Prochain Conseil municipal le 19/05/2022

Séance levée à 20h53.

Fait à NEYRON le 25 avril 2022

La Maire, Christine FRANÇOIS.

Pou délégation du Maire,
le 1^{er} adjoint, B. LARIVE

